



Procès-verbal du Conseil Municipal du Jeudi 30 mai 2024 – 20h00

L'an deux mil vingt-quatre, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alain PICARD.

Étaient présents : Alain PICARD, Maire,
Alain MORINIERE, Marie-Noëlle JOBARD, Florence DABIN, Hervé GARREAU, Marie-Claude ROCHAIS, Adjointes au Maire. Maurice MARSAULT, Didier HUMEAU, Loïc GUITET, Didier MINGOT, Jacques BARRE, Vincent COPIN, Hélène BOUCHET, Nelly GIRARD, Nicolas MARTIN, Séverine RIPOCHE, Mélanie CHENE, Conseillers municipaux,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nom du mandant :

M. Christian DAVID
Mme Catherine ROZE
M. Guillaume BILLAUD
Mme Alice LAZAR

Nom du mandataire :

M. Alain PICARD
Mme Hélène BOUCHET
M. Loïc GUITET
M. Alain MORINIERE

Absents excusés :

Noëlle ROUSSEAU, Jean-Claude LECHAT et Isabelle BARDOUIL

En application des articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal désigne Nelly GIRARD comme secrétaire de séance.

01 - Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 avril 2024

Le procès-verbal du 18 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

02 – Décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation du conseil municipal (article L2122-22 du code général des collectivités territoriales – Délibération du 25 mai 2020 – Information

Dépenses engagées supérieures à 4 000 € HT depuis le dernier conseil municipal

Fonctionnement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
12/04/2024	Remplacement préparateur eau chaude – Vestiaires football	SAVEC	4 646,40 €
07/05/2024	Plantations Baronnerie – Travaux en régie	ECHO VERT PAYS	4 774,26 €
07/05/2024	Abonnement BL Enfance + Portail famille	BERGER LEVRAULT	4 181,41 €
21/05/2024	Engrais fertilisation terrain	RIPERT SAS	8 388,30 €

Investissement			
Date	Objet de la décision	Tiers	Montant HT
03/04/2024	Panneaux de basket	MARTY SPORTS	4 680,10 €
03/04/2024	Rénovation Eclairage public 2023	SIEML	28 808,50 €
16/04/2024	Effacement de réseaux aériens – Rue Pasteur-Baronnerie	SIEML	4 243,02 €
16/04/2024	Rénovation énergétique de l'école publique	OGER THIERRY	59 065,11 €
25/04/2024	Maîtrise d'œuvre – CTM	GREGOIRE ARCHITECTURE	10 218,60 €

03 - Environnement – Installations classées – Enquête publique – Projet de développement des capacités de production et de stockage de films plastiques pour l'installation exploitée par la société Palamy – Avis sur la demande d'autorisation

M. le Maire expose.

Il rappelle l'origine de ce dossier qui correspond à une demande de classement en ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) définie dans le code de l'environnement. L'entreprise Palamy grossissant, arrive à un seuil où elle doit faire cette demande. Elle a donc fait appel à un cabinet, Sterne environnement, qui a monté le dossier présenté au conseil municipal.

Les élus doivent vérifier que l'entreprise prend toutes les mesures possibles pour ne pas avoir d'impact sur l'environnement. La commune avait fait une modification du PLU pour les autoriser à acheter les terres agricoles avec une validation des services de l'agglomération mais aussi par les services de l'Etat.

Dans le dossier, il y a une caractérisation de leurs activités où il doit être décrit les process mis en œuvre et les matériaux utilisés. Cela étant, il faut voir quel est l'impact de l'entreprise et son activité sur l'environnement physique, l'environnement biologique, l'environnement humain et l'impact bien sûr de l'activité.

La conclusion a mis juste un petit point en avant dont l'environnement sonore côté sud ou il est demandé à l'entreprise d'être vigilante.

Finalement, ce dossier ne semble pas poser un problème.

Par arrêté préfectoral DIDD - 2024 n° 62 du jeudi 4 avril 2024, une enquête publique est ouverte en mairie du MAY-SUR-EVRE, du vendredi 17 mai 2024 à 9h au lundi 17 juin 2024 à 12h, soit pour une période de 31 jours, sur la demande présentée par Monsieur le gérant de la société PALAMY, en vue d'être autorisé à augmenter les capacités de production et de stockage de films plastiques, pour son installation située au 31 rue David d'Angers 49122 LE MAY-SUR-EVRE, activité relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

En application des dispositions de l'article 7 de l'arrêté DIDD – 2024 – n°62 en date du 4/04/2024, le conseil municipal est appelé à donner un avis à partir de l'ouverture de l'enquête publique et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre.

M. Morinière a trouvé que tous les points critiques ont fait l'objet de précautions dont les hydrocarbures, le bruit et l'impact visuel avec la création de barrières végétales avec l'espace naturel. Ils sont assez attentifs à ça. M. Garreau précise qu'ils sont soumis à des normes. Mme Jobard demande quel est le nombre de salariés, selon M. le Maire ils sont 150 personnes. Mme Rochais précise que l'entreprise fête son 60^{ème} anniversaire. M. Marsault souligne que certains voisins se plaignent d'avoir perdu de la visibilité. Le trafic routier ne va pas doubler selon M. le Maire qui rappelle que ce dossier est un engagement et l'entreprise va être contrôlée.

Le conseil municipal après échange, émet à l'unanimité un avis favorable au dossier présenté en mettant l'accent sur la prise en compte de l'environnement. Pour M. le Maire, c'est une entreprise citoyenne avec 150 emplois qui entretient de très bonnes relations avec notre commune.

04 - Finances – Demande de subvention – Conseil départemental de Maine-et-Loire - Décision

Monsieur le Maire expose que le Conseil départemental semble intéressé par la partie gestion des eaux de ce projet. C'est pourquoi, il propose de présenter un dossier de demande de subvention sur cette thématique.

La commune a lancé, dans le cadre de sa politique de rénovation énergétique des bâtiments communaux et de développement des énergies renouvelables, la construction du nouveau centre technique municipal. Le plan de financement serait le suivant :

COUT PREVISIONNEL DES TRAVAUX € HT		RECETTES PREVISIONNELLES	
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL		Autofinancement	1 134 900,00 €
		DETR (35 % sur une estimation de 1 217 000 €HT) Catégorie B2	365 100,00 €
		Conseil département	100 000,00 €
TOTAL	1 600 000.00 €	TOTAL	1 600 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'action retenue dans le cadre du dispositif départemental de soutien aux investissements des communes et son plan de financement prévisionnel ;

- Autorise le Maire ou son représentant à déposer un dossier de subvention au titre de la DETR et à signer tous les documents afférents.

05 - Finances – Admission en non-valeur – Prise en charge des frais d'huissier - Décision

Monsieur le Maire expose.

Dans le cadre de la Police du Maire et du Code de l'urbanisme, la commune avait mandaté un huissier par deux fois pour établir des procès-verbaux de constat à la suite de plaintes de riverains de la rue Nantaise. Par délibération en date du 25/02/2021, vous aviez décidé de demander le remboursement des frais, s'élevant à 773,29 €, inhérents aux interventions de l'huissier au propriétaire de la parcelle située 16 rue nantaise (M. Sébastien Body).

Après vérification de la réglementation, il a été identifié une erreur dans son interprétation.

En effet, le paiement des frais d'huissier dépend de la situation légale de la dette.

1. Il s'agit d'un recouvrement à l'amiable (dette non reconnue légalement) : le paiement des frais d'huissier est à la charge du créancier, puisqu'il décide de solliciter son aide.
2. La dette est officiellement reconnue par un juge : le débiteur doit régler sa dette et les frais d'huissier associés.

En l'espèce, la commune n'a pas sollicité l'intervention d'un juge dès lors la commune doit payer les frais d'huissier.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur de la somme de 773,29 €, correspondant aux frais d'huissier réclamés à M. Body Sébastien.

Le Conseil municipal du MAY-SUR-EVRE décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à émettre un mandat au compte 6541 "pertes sur créances irrécouvrables" d'un montant de 773,29 euros ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à prendre tout acte se rapportant à la présente délibération, les crédits sont inscrits au budget principal de la ville 2024.

06 - Culture – Espace culturel Senghor - Tarifs saison 2024-2025 - Décision

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Claude ROCHAIS, Adjointe en charge du pôle Culture et à M. Antoine THIBAUD, responsable du service Culturel.

Mme Rochais présente la proposition de la commission Culture exposée au bureau municipal concernant la politique tarifaire pour la saison 2024/2025 et qui sera sans changement par rapport à la dernière saison.

1/ Maintien de la grille tarifaire définie en 2024/2025

Tarifs des spectacles "tout public" :

TARIF	PLEIN	REDUIT ¹	SUPER REDUIT ²	JEUNE ³	FAMILLE ⁴	SCOLAIRE & Centre de loisirs ⁵
A	15 €	13 €	10 €	7 €	32 €	
B	12 €	10 €	7 €	5 €	26 €	
C	5 €				18 €	4 €

¹ Titulaire de la carte CEZAM, abonnés des structures partenaires et voisines (Théâtre Saint Louis, Jardin de Verre, Scène de Pays dans les Mauges), groupes (+10 personnes en même temps)

² Jeunes 16-25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou carte d'invalidité, adhérents des associations culturelles maytaises sur présentation d'un justificatif, membres de la Commission "Culture" du May-sur-Evre.

³ Moins de 16 ans.

⁴ Pour les (grands) parents et (petits) enfants d'une même famille (6 personnes max dont 2 adultes)

⁵ Pour les accompagnateurs, le spectacle est gratuit.

Tarifs des abonnements 3 spectacles :

PLEIN	REDUIT ¹	SUPER REDUIT ²
30 € (soit 10 € / spectacle)	24 € (soit 8 € / spectacle)	18 € (soit 6 € / spectacle)

¹ Titulaire de la carte CEZAM, abonnés des structures partenaires et voisines (Théâtre Saint Louis, Jardin de Verre, Scène de Pays dans les Mauges), groupes (+ de 10 personnes en même temps)

² Jeunes 16-25 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA ou carte d'invalidité, adhérents des associations culturelles maytaises sur présentation d'un justificatif, membres de la Commission "Culture" du May-sur-Evre.

M. Morinière demande si les partenariats avec les autres structures culturelles fonctionnent dans les deux sens. M. Thibaud précise qu'au niveau des places de spectacles, il y a une réciprocité. Pour les abonnements, il faut qu'il se renseigne.

- Actions de médiations menées auprès des scolaires et des établissements spécialisés : GRATUIT

2/ Maintien d'un abonnement nominatif offert pour chaque nouvel habitant de la commune, sur présentation d'un justificatif.

3/ Maintien d'un abonnement nominatif offert lors des mariages célébrés en mairie.

4/ Proposition d'offrir à chaque agent communal (titulaire et contractuel depuis plus d'un an), un abonnement nominatif gratuit.

Le Conseil municipal du MAY-SUR-EVRE décide à l'**unanimité** :

- **APPROUVE** les tarifs pour la saison culturelle 2024/2025 ainsi présentés,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

M. Thibaud se propose de présenter en avant-première au conseil municipal la saison culturelle prochaine. Pour la saison passée, l'espace Senghor a accueilli 24 spectacles pour 29 ouvertures de rideau. 4 542 spectateurs, soit un taux de remplissage de 77%. C'est plutôt pas mal et si on regroupe la saison culturelle, les associations et les locations, ce ne sont pas moins de 13 000 personnes qui sont passées à l'espace Senghor cette année, soit plus de trois fois à la commune, alors que l'année dernière on était à 10 500 spectateurs.

L'année prochaine, les marqueurs seront : le jeune public, le cirque et des propositions belges.

Le début de la saison est programmé le 14 septembre pour une présentation plus développée du programme de l'année.

Nouveauté cette année, le service culturel s'associera avec l'association May...moire pour les journées du patrimoine avec les habituelles visites pour proposer de nouveaux spectacles cirques sur d'autres lieux patrimoniaux de la commune (dimanche après-midi). 4 spectacles en accès libre plutôt familiaux avec :

- un spectacle d'équilibriste sur le théâtre de verdure, derrière Jean Ferrat ;
- un spectacle de cordes lisses dans le jardin du presbytère ;
- un spectacle avec un portique de 8 mètres de haut et de cordes à l'étang de la Sablière
- et un spectacle de jonglage dans la cour du château du Cazeau.

C'est une programmation menée en partenariat avec Charlotte, du cirque du Docteur Paradi.

Ensuite en octobre on poursuivra avec le festival de la BD engagée et un spectacle du Collectif mensuel qui a repris une bande dessinée Zai Zai Zai. C'est une fiction documentaire avec tous les sons fait en live.

Après on accueillera en octobre une compagnie de Rennes sous chapiteau, qui est déjà venue en avril en résidence, pour présenter leur spectacle terminé. C'est un partenariat, elle vient en autoproduction.

Nouveau spectacle de la compagnie du Trépied avec Charlotte à la corde, une musicienne au violon et une danseuse, ça change la manière de travailler de Charlotte.

Le vendredi 8 novembre à 20h30, on accueillera un magicien, Donovan, très connu des jeunes. C'est l'une des plus grandes dates de la saison.

Le vendredi 22 novembre, on accueillera un humoriste avec deux musiciens.

Un spectacle un peu particulier avec le groupe de musique Nomade, qui ne joue qu'à la bougie et en acoustique, donc le spectacle sera programmé à l'Eglise mais attention à la sonorisation. Ça sera une petite jauge.

Spectacle de Noël le 15 décembre avec trois artistes avec une chanteuse, un porteur et une circassienne.

2025, accueil du festival Région en Scène (14 et 15 janvier). Cette année, la commune n'aura pas le pot d'accueil avec les élus. L'inauguration se fera à Chemillé. Il y aura 4 propositions dont 2 pour la Galipette et 2 pour le collège.

En février, 3^{ème} édition du festival A'Table coorganisé avec le Jardin de Verre et le Théâtre St Louis à Cholet. Il y aura 3 spectacles sur la commune.

Une humoriste belge sera présente le 28 février sur la commune, Fanny Riouet, c'est du standup.

Festival Cup of Blues le 15 mars coorganisé avec les salles du territoire.

On accueillera un autre spectacle de cirque un peu particulier dans une yourte montée sur le plateau de l'espace culturel sur l'histoire d'une fille qui nous invite à son anniversaire et qui raconte son parcours de vie.

Au mois d'avril, on accueille un artiste musical avec trois autres musiciens pour un concert de fin de sortie de résidence. C'est un spectacle co-accueilli, c'est donc lui qui portera le risque financier s'il ne remplit pas.

On accueillera la compagnie Mouton Carré, spectacle destiné à un très jeune public à partir de 18 mois, il sera proposé aux écoles maternelles et à la Galipette.

Le vendredi 16 mai, on jouera le dernier spectacle de la saison en salle de sports avec le Collectif Ces filles-là. Elles seront 6 ou 7 au plateau. On rentre dans le dispositif Sac à dos, projet entre 8 à 9 000 € dont 75% pris en charge par le Département. Cette compagnie aime bien rencontrer les associations féminines de la commune qui la reçoit. Il y aura donc un travail à mener avec les associations. Une exposition sur une équipe de football féminine sera accueillie à Senghor en parallèle.

Tarifs actions culturelles :

SPECTACLES SAISON 2024 / 2025						TARIF
TARMAC RODEO	Musique	1 TP	Ouverture de saison	VALIDE	Samedi 14 Septembre / 20h30	B
DUO PENDU / Cie des Avants-derniers	Cirque	1 TP	Journée du Patrimoine	VALIDE	Dimanche 22 Septembre	Gratuit
Cie Kontilli / Margo & Remi	Cirque	1 TP	Journée du Patrimoine	VALIDE	Dimanche 22 Septembre	Gratuit
29 / Louisa Wruck	Cirque	1 TP	Journée du Patrimoine	VALIDE	Dimanche 22 Septembre	Gratuit
VESTIGES / Johan Swartvagher	Cirque	1 TP	Journée du Patrimoine	VALIDE	Dimanche 22 Septembre	Gratuit
ZAI ZAI / Collectif mensuel	Théâtre	1 TP	Festival BD Engagée	VALIDE	Samedi 12 Octobre / 20h30	B
DE CORPS ET DE CORDE / Cie du Trepied	JP	1 JP	JP Toussaint	VALIDE	Mercredi 23 Octobre / 15h	C
MAGIE ENTRE POTES / Donovan	Magie	1 TP		VALIDE	Vendredi 08 Novembre	A
FREDERIC FROMET se tient à carreau	Humour	1 TP		VALIDE	Vendredi 22 Novembre	A
NO MAD / Oiseaux de la nuit	Musique	1 TP	A l'église ?	VALIDE	Vendredi 06 Décembre	B
LOOKING FOR / Cie Allegorie	Cirque	1 TP	Spectacle de Noel	VALIDE	Dimanche 15 Décembre / 17h	Gratuit
REGION EN SCENE		4 Pro ?		VALIDE	14 - 15 - 16 Janvier 2025	C
CORDALINGE / Cie Pong	JP 6 ans	1 JP	Festival A Taaable	VALIDE	Mardi 11 Février	C
NE M'ATTENDS PAS / La neige sur les cils	JP 4 ans	1 JP	Festival A Taaable	VALIDE	Jeudi 13 Février	C
JE SUIS TIGRE / Groupe Noce	JP 6 ans	1 Sco + 1 JP	Festival A Taaable	VALIDE	Dimanche 23 & Lundi 24 Février	C
FANNY RUWET	Humour	1 TP		VALIDE	Vendredi 28 Février	A
THOMAS KAHN	Musique	1 TP	A Cup of Blues	VALIDE	Samedi 15 Mars 2025	A
DORI / Cirque des Petites Natures	JP 8ans	2 Sco + 1 JP		VALIDE	Jeudi 27 & Vendredi 28 mars	B
MANO	Musique	1 TP	Autoprod	VALIDE	Vendredi 25 avril	B
LUDILO / Mouton Carré	JP 18 mois	3 Sco		VALIDE	Mardi 29 avril	C
STARTING BLOCK / Ces filles là	Théâtre	1 Sco + 1 TP	Sac à Dos (CG 49)	VALIDE	Vendredi 16 mai	B

07 – Ressources Humaines – Mise à jour du tableau des effectifs – Décision

Monsieur le Maire expose.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au bon fonctionnement des services.

Plusieurs éléments ont fait l'objet de modification au cours du dernier mois :

- Avancements de grade 2024 : transformation de deux postes d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe en adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe.
- Promotion interne 2024 : ouverture d'un poste d'agent de maîtrise et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe
- Fermeture du poste de chargé de communication à la suite d'une demande en disponibilité à compter du 14 juin 2024
- Fermeture du poste de stagiaire à la direction générale à la suite de la fin du stage.

Compte tenu des mouvements de carrière des agents municipaux et des charges de travail des différents services, il est proposé au conseil municipal d'apporter les modifications suivantes au tableau des effectifs au 1^{er} mai et 14 juin 2024 annexé.

Le recours à des agents contractuels pour chacun des postes permanents est admis.

M. le Maire précise que Mme Bucheton a fait valoir ses droits à mutation pour suivre son époux vers Poitiers. La procédure de recrutement a été lancée. Mme Dillieux et M. Brochard ont présenté leurs demandes de renouvellement de disponibilité pour convenances personnelles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les modifications ainsi présentées du tableau des effectifs,
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette décision.

Informations diverses

1/ Elections européennes :

Présentation du tableau des permanences.

2/ Manifestation du CME le 8 juin pour le Calame Sonore à Toutlemonde : M. Humeau a pu se libérer et sera présent en début d'après-midi pour visiter l'exposition de 8 objets de 14h à 19h. Un covoiturage pourrait être organisé.

3/ Jardin solidaire : présentation par Mme Bouchet

Une parcelle de 80 m² dans les jardins familiaux a été dédiée au CCAS pour créer un jardin solidaire avec des bénévoles et l'équipe des espaces verts. Mercredi prochain, il y aura la plantation de pommes de terre. L'idée est que ce jardin soit planté avec des légumes pouvant être distribués aux bénéficiaires de la banque alimentaire. Nous avons visité le jardin solidaire de Beaucouzé, créé en février 2023. Il est très impressionnant par sa diversité et ses animations. C'est espace de vie pour les habitants, donc

assez inspirant. L'idée c'est que la commune dédie un jardin pour les personnes bénéficiaires en étant actrices et qu'elles puissent participer à la culture de ces légumes. M. Garreau rappelle qu'à Beaupréau une association avait créé un même type de jardin. Pour M. le Maire, la phase d'apprentissage est intéressante pour prendre ensuite une parcelle de jardin en propre. A Beaucozé, il y a une synergie avec les enfants qui sont encore sur un rythme scolaire de 4.5 jours avec des TAP. Tous les enfants passent dans le jardin et donc permettent de faire le lien avec les familles bénéficiaires. Pour Mme Bouchet l'idée c'est d'aller vers une aide alimentaire mais aussi un peu plus que cela, les bénévoles ont envie de partager leur savoir-faire.

4/ M. Garreau précise qu'il organise une commission le 19 juin pour présenter le PEDT (projet éducatif du territoire) aux directeurs des établissements scolaires de la commune. Ce document nous permet d'obtenir des financements de la CAF. Dernièrement, M. Garreau est assisté à une réunion de la Convention Territoriale Globale et s'est interrogé sur les relations entre les deux documents. On prend le PEDT comme un document très administratif alors qu'on devrait le faire vivre et ainsi faire rencontrer les différents acteurs de la jeunesse.

5/ Mme Dabin rappelle la date du prochain vide-grenier le dimanche 15 septembre. Qui pourra être présent le matin pour aider à l'aménagement de cette manifestation.

6/ M. Morinière informe que la commune met en place la technique du fauchage tardif (fin juin à mi-juillet). Une communication va être mise en place sur cette méthode qui n'est pas très comprise par les habitants. Il y a un arrêté qui a été pris en 2010 sur l'entretien des pieds de murs. M. Morinière travaille sur le pourcentage de voirie qui reste en charge de la commune par rapport à Cholet Agglomération (80%). Il faut bien déterminer les 20% restant à la mairie dont la fauche des carrefours et des endroits plus problématiques.

7/ Mme Rochais indique qu'elle réunira le 2 juillet la commission culture pour la dernière réunion de la saison.

Fin de la séance à 22h00